

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021 - Commune de TRIAIZE

L’an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, BONNIN David, DRENEAU Aurélie, GIRAUDET Marie, GREAU Etienne, HERITEAU Hélène, JOUIN Géraldine, JOUSSEAUME Didier, LIOTTIN Jean-Luc, PIAUD Joël, PIZON Béatrice, RENOUX Isabelle, TAUPIER Gilles.

Absents excusés : Mrs DARDOT Gérald pouvoir à Isabelle RENOUX, LANDAIS Jean-Marie pouvoir à Didier JOUSSEAUME.

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a élu, à l’unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2021/108 : OBJET : Police municipale : convention pour la mise a disposition d'un agent de police municipale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention concernant la mise à disposition d’un agent du service Police Municipale entre la commune de Champagné les Marais (la collectivité employeur) et les trois autres communes de Moreilles, Puyravault et Triaize, dans le cadre du service mutualisée de la police municipale, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

-VALIDE la convention de mise à disposition concernant l’agent du service Police Municipale, Brigadier-Chef Principal (voir annexe).

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document en lien avec ce dossier.

2021/109 : OBJET : Création d’emplois d’agents recenseurs et fixation des modalités de rémunération

Le Maire rappelle à l’Assemblée la nécessité de créer des emplois d’agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement qui auront lieu en 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l’unanimité des membres présents,

- La création d’emplois de non titulaires en application de l’article 3/1^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d’activité à raison :

- De deux (2) emplois d’agents recenseurs, non titulaires, pour la période allant du 27 janvier 2022 au 26 février 2022 ;

- La rémunération brute est calculée au prorata du nombre d’imprimés collectés :

- **1 € brut** par feuille de logement collectée.
- **1.10 € brut** par bulletin individuel collecté.

- Les agents recenseurs recevront :

- **45 € brut** pour chaque séance de formation + remboursement des frais kilométriques.
- **65 € brut** pour la tournée de reconnaissance.
- **50 €** pour les frais de transport.

2021/110 OBJET : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée : renouvellement de la convention « Prestation Paie »

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel au service « Prestations Paie » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée (CDGFPT).

La convention reliant la commune au CDGFPT pour cette prestation se termine le 31 décembre 2021, une nouvelle, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d’une durée maximale de 4 années, est proposée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer cette nouvelle convention définissant les modalités de la « Prestation Paie » assurée par le CDGFPT 85.

2021/111 OBJET : Location de prés – convention précaire de terrains communaux PEPIN Dominique

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour et d'encadrer les locations des parcelles communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- consent une location à l'année, à compter du 1^{er} janvier 2022, par convention précaire des prés communaux suivants pour du pâturage :

- o sis Le Coin des Huchegrolles section ZA 102 à 105, d'une surface de 6 170 m²
- o sis Les Ouches Grandines section ZA 287 à 294, d'une surface de 8 200 m²
- o à Mr PEPIN Dominique domicilié à Triaize.

- la redevance est indexée sur l'indice des fermages (base 100 € l'hectare – indice 2009) plus la moitié des taxes (syndicales et impôts) ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe et à procéder au recouvrement.

2021/112 : OBJET : Location délaissé du Vignaud – année 2021

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location de la parcelle sise au Vignaud, section F n°659, d'une superficie de 44 ares 55 ca, sera de **56.42 euros** pour l'année 2021 ;
- consent cette location à l'année à Mr GREAU Thierry ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

2021/113 : OBJET : Location délaissé route de Luçon – année 2021

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location des parcelles sises route de Luçon, section B 737 et 781, d'une superficie de 02 hectares, sera de **246.17 €** pour l'année 2021 ;
- consent cette location à l'année à Mr GABORIEAU Benoît ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

2021/114 : OBJET : Location Les Claires + La Maratte – année 2021

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que le prix de location des parcelles Section B n°605 - Les Claires et Section G n°1008 - La Maratte, d'une superficie totale de 91 ares 65 ca, sera de **91.40 €** pour l'année 2021 ;
- consent cette location à l'année à l'EARL L'ETOILE – Triaize ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

2021/115 : OBJET : Location Les Petits Morvents et Coupe d'herbe 2021

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le recouvrement d'une coupe d'herbe pour la prairie sise au lieu-dit « Les Petits Morvents » (section B du n° 153 à 156) d'une superficie de 92 ares.
- consent cette location à la SCEA « Les Courtes Joeries » à Triaize, pour un forfait annuel **de 53 €** pour l'année 2021 ;
- précise que la parcelle devra être laissée à disposition des associations ou de la commune lors de leurs manifestations.

2021/116 : OBJET : Ecole : demande de financement d'une activité pédagogique – Réserve Naturelle de Saint Denis du Payré

Rapporteur : Aurélie DRENEAU

La directrice de l'école publique de TRAIZE « Les 3 îles » sollicite la commune pour prendre en charge financièrement une activité qui répond aux objectifs pédagogiques en Sciences. Elle se déroule en trois fois à la Réserve Naturelle de Saint Denis du Payré dans le cadre de son programme annuel « La Réserve Naturelle au fil de l'année : à chaque saison, son animation ».

Le projet concerne 36 élèves (CE et CM) pour un coût total de 380 € soit 10.55 euros/élèves.

Le Conseil Municipal,

- Accepte que la commune prenne en charge le coût de cette opération d'un montant de 380 euros TTC
- Cette dépense sera imputée au compte 611 chapitre 011 « contrats de prestation de services »

2021/117 : OBJET : demande de subvention transport à la piscine collège les Colliberts - 2021

Rapporteur : Aurélie DRENEAU

Une demande de subvention du collège les Colliberts (St Michel en l'Herm) pour le transport à la piscine des élèves de 6^{ème} domiciliés sur notre commune a été envoyée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention d'un montant de **126 euros** au collège Les Colliberts (St Michel en l'Herm) pour le transport à la piscine de six élèves de 6^{ème} domiciliés sur la commune.
- La dépense sera imputée au compte 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics).

2021/118 : OBJET : demande de subvention du Foyer Socio-Educatif (FSE) collège Les Colliberts St Michel en l'Herm - année 2021

Rapporteur : Aurélie DRENEAU

Une demande de subvention d'un montant de 200 euros de la part du FSE du collège Les Colliberts situé à St Michel en l'Herm a été envoyée à la commune. 24 élèves domiciliés sur la commune fréquentent ce collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 200 euros au FSE du collège Les Colliberts.
- La dépense sera imputée au compte 6574.

2021/119 : OBJET : acquisition d'un bien immobilier – 2 rue Poussepenille TRIAIZE

M. le Maire expose au conseil qu'une maison sis 2 rue Poussepenille 85580 TRIAIZE est à vendre. Dans le cadre du projet de création d'un local professionnel et compte tenu des caractéristiques du bien (72 m², desservi par l'eau et l'électricité, tampon d'assainissement collectif, prix de vente : 25 000 euros),

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 25 000 euros hors les frais de l'acte notarié ;
- Le montant nécessaire à l'acquisition sera inscrit au budget communal 2021

2021/120 : OBJET : Camping municipal - Tarifs emplacements mobil-home 2022

Rapporteur : Isabelle RENOUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à la location des emplacements pouvant recevoir un mobil-home au camping municipal, pour l'année 2022, aux valeurs suivantes :

- Redevance annuelle : 1 045.45 euros HT (1 150 euros TTC)
- Redevance d'ordures ménagères : 35 €
- Forfait taxe de séjour : 28 €

2021/121 : OBJET : Tarifs pour les séjours sur le camping municipal

Rapporteur : Isabelle RENOUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au camping municipal, aux valeurs suivantes :

Du 1^{er} avril au 30 septembre, en euros TTC :

- 12 € /nuit et /emplacement en avril, mai, juin et septembre ;
- 14 € /nuit et /emplacement en juillet et août ;
- 5.50 € les 5 heures (correspondant à la vidange des camping-cars et la remise en eau de leurs cuves, ainsi qu'à la recharge en électricité).

2021/122 OBJET : Décision modificative n°5/2021 – budget communal

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits qui constitueront la décision modificative n°05/2021 du budget communal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 300,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 300,00 €			
D 204172 : EPL : Bâtiments et installation	24 000,00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	24 000,00 €			
D 2115 : Terrains bâtis		25 300,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		25 300,00 €		
Total	25 300,00 €	25 300,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

2021/123 OBJET : Décision modificative n°2/2021 – budget annexe assainissement

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits qui constitueront la décision modificative n°02/2021 du budget annexe assainissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61528 : Autres		3 424,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 424,00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1,00 €		
R 70611 : Redev. assainissement collectif				3 425,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				3 425,00 €
Total		3 425,00 €		3 425,00 €
Total Général		3 425,00 €		3 425,00 €

2021/124 OBJET : Décision modificative n°2/2021 – budget annexe camping

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits qui constitueront la décision modificative n°02/2021 du budget annexe camping :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement		555,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		555,00 €
D 6215 : Personnel affecté par collect	555,00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	555,00 €	

CREATION D'UN OSSUAIRE (arrêté du maire) – Information

Depuis 2016, une procédure de reprise de tombes est en cours. Le but est de reprendre des emplacements afin de les libérer et de pouvoir les attribuer aux personnes qui souhaitent se faire inhumer à TRIAIZE (selon le règlement du cimetière).

Jusqu'en juillet 2019, le cimetière de Triaize était un « terrain commun » (sans paiement de concession).

Les tombes étaient dites « de famille » et lors des reprises ou de nouvelles inhumations, les corps réduits étaient mis au fond de la tombe.

Aujourd'hui, certaines tombes ont été abandonnées par les descendants et afin de pouvoir les réattribuer, il est nécessaire de procéder à l'exhumation des corps, de les réduire et de les faire reposer au sein du cimetière, dans un endroit appelé « OSSUAIRE », avec toute la dignité qui leur est due.

Cet ossuaire peut prendre la forme d'un caveau sous terre ou d'un « local » sécurisé.

Le projet pour Triaize est de créer l'ossuaire dans le local à l'entrée du cimetière (à droite en entrant par la Grande rue).

2021/125 : OBJET : Dénomination du parking rue Nationale

Le Maire sollicite l'Assemblée pour donner un nom au parking rue nationale dont l'aménagement est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le parking rue Nationale prendra le nom de : « place Roger BERNIER ». Mr le Maire va contacter la famille pour avoir leur accord.

2021/126 OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Alinéa 15) Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le 15 octobre 2021, la commune a reçu de la part de Monsieur et Madame BRUNELLIERE Dominique, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 8 rue des jardins, cadastrée E 115.
- Le 25 octobre 2021, la commune a reçu de la part de Madame SOILEN Roseline, une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle sise Le Chiron des corbins, cadastrée ZA 590 (issue de la division de la parcelle ZA 354).
- Le 25 octobre 2021, la commune a reçu de la part de Monsieur et Madame PICARD Alain et Josette, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 23 rue des jardins, cadastré E 1091.
- Le 27 octobre 2021, la commune a reçu de la part des conjoints GABORIEAU, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 6 rue du stade, cadastré E 36.
- Le 10 novembre 2021, la commune a reçu de la part de Madame ROY Josiane et Madame GRIMAUD Nathalie, une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles sises rue du puits de la vieille et rue des moulins, cadastrées ZA 17. 19.21.28.31.32.542.543 ;

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessus.

2021/127 : OBJET : Rapport des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Alinéa 4) Marchés publics
--

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les devis suivants :

BUDGET ANNEXE CAMPING + BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement

Date : 22/10/2021

- **Carrière Palvadeau - LE LANGON (85)**
Blocs calcaires : 581.70 € HT (698.04 € TTC)

2021/128 OBJET : PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF – EGLISE ST JEAN

Rapporteur : Didier JOUSSEAUME

Dans le cadre de la rénovation de l'église St Jean l'Evangeliste, Mr Didier JOUSSEAUME rappelle que la Fondation du Patrimoine, acteur du développement local et durable et qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine populaire local pourrait accompagner la commune de Triaize dans la mise en place et la gestion de la souscription publique.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de lancer une souscription publique dès 2022 faisant notamment appel au Mécénat Populaire et d'Entreprise en partenariat avec la Fondation du Patrimoine des Pays de la Loire ;

-d'autoriser le Maire ou son représentant à conclure tous les actes et faire toutes les démarches, liés à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Maintien du service des Urgences à Luçon :

Appel à une grande manifestation : « Des lumières pour la santé », le vendredi 03 décembre à 17h30, départ place du champ de foire en direction de l'hôpital.

Micro-coupures d'électricité lundi 22 et mardi 23/11 : plusieurs contacts ont été pris avec ENEDIS, pour la journée de mardi, le maire attend de savoir quel a été le problème.

Illuminations de fin d'année : l'intervention d'INEO (Sydev) devrait être terminée pour le 30/11/2021. La pose des illuminations peut donc être avancée (revoir devis location nacelle).

Décoration de Noël : rappel du projet de fabrication en bois de décoration de Noël, accessible aux habitants.

Conseil d'école : résumé sur le conseil d'école du 12.11.2021

Conseil Municipal des Jeunes : première séance ce mardi avec l'adoption du règlement intérieur et le bilan des idées proposées dans les candidatures.

Commission Communication : préparation du bulletin 2022.

Commission Voirie : les travaux concernant l'aménagement des parkings sont arrêtés en attendant la livraison de matériaux et l'intervention des sous-traitants notamment le peintre (qui interviendra à la « belle » saison).

Commission Urbanisme :

- Pas de nouvelles du notaire concernant l'acquisition des terrains pour le futur lotissement.
- Projet bassin d'orages rue du Courseau : acquisition des terrains 4 réponses positives sur 8 pour l'instant.

Commission sociale :

- Cadeaux de fin d'année aux aînés : commandes faites. On dénombre 16 aînés de + de 75 ans en plus par rapport à 2020.
- Mutuelle « communale » : RDV avec une assurance le 19/11 qui ne répond pas à la demande d'une mutuelle groupée. Mme RENOUX va continuer de solliciter d'autres mutuelles.
Retour sur les questionnaires : 90% des retours proviennent des retraités. Les critères souhaités pour adhérer à une nouvelle mutuelle : en 1^{er} le prix, en 2^e : les garanties

Commission camping : les travaux d'engazonnement ont commencé, rénovation du chalet (en cours).

Affiché le : 30/11/2021

Le Maire,

Guy BARBOT